

Département du Morbihan  
Commune du HEZO  
56450

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 05-03-2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Présents : 11

Votants : 13

**Présents** :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Marie BOURGAIN, Elsa MILVOY, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Ehouarn DE BONVILLER, Nicolas DESCHAMPS, Isabelle COMTE.

**Absents excusés** : Benoit ARTAULT et Philippe MAES.

**Pouvoirs** : Benoit ARTAULT a donné pouvoir à Claude MAMOU et Philippe MAES a donné pouvoir à Laëtitia ROUAULT

**Secrétaire de séance** : Elsa MILVOY

**N°13/2021 – Budget primitif 2021**

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant la nécessité de voter le budget primitif 2021 de la commune,

Après en en avoir délibéré,

**Le conseil municipal décide par un vote à main levée à l'unanimité, par 13 voix pour :**

- D'approuver le budget primitif 2021 de la commune tel que présenté :

**BUDGET COMMUNAL 2021**

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	853,674.33 €	853,674.33 €
Investissement	254,376.94 €	254,376.94 €
<b>Budget consolidé</b>	<b>1,108,051.27 €</b>	<b>1,108,051.27 €</b>

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
**Guy DERBOIS**